

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/10/2017

Le Maire : Madame Michèle Malfant ouvre la séance à 21h10.

Présents : Mesdames Amandine Gardes, Michèle Malfant, Marie-Christine Merle, Séverine Portal, Messieurs Patrick Beaune, Thierry Paptic.

Pouvoirs : Laurent Gerenton à Patrick Beaune
Rémi Roux à Thierry Paptic
Pierre Tourette à Séverine Portal

Absent : Philippe Chabanon

Guyline Vidal, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

Secrétaire de séance : Madame Séverine Portal

Vote à main levée

Ordre du jour :

1- Modification des statuts de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier

Compétences obligatoires

1.1 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

1.2 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale, schéma de secteur, à compter du 1^{er} janvier 2018 Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

1.3 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^{er} et 3^{ème} du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

1.4 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

1.5 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'articles L.211-7 du code de l'environnement

Compétences optionnelles

1.6 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

1.7 Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

1.8 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

1.9 Création ou aménagement de voirie d'intérêt communautaire

1.10 Action sociale d'intérêt communautaire

1.11 En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

1.12 Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ADOPTION des nouveaux statuts à l'unanimité (9).

2- Adoption du rapport produit par la CLECT pour l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert des ZAE

Le conseil Municipal adopte le rapport produit par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) pour l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert des ZAE (Zone d'Activités Economique).

Vote : pour à l'unanimité (9 voix)

3- Mutualisation de personnel communal avec le personnel du syndicat des eaux d'Auteyrac pour des besoins ponctuels.

Le conseil Municipal **APPROUVE** cette mutualisation des services et **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document nécessaire.

Vote : pour à l'unanimité (9 voix)

4- Questions diverses.

- Syndicat d'énergie : compte rendu par Patrick BEAUNE de la réunion du 13/10/2017
 - Nouveauté : les ampoules des lampes peuvent être changées à l'unité dès leur dysfonctionnement.
 - Suite à l'adhésion de la commune au groupement de commande initié par plusieurs syndicats d'énergie pour faire baisser le prix d'achat de l'électricité, le choix du fournisseur devrait être connu en novembre.
 - Borne électrique : le syndicat y est peu favorable
- Travaux en régie :
 - A Auteyrac : fossés busés, réfection entourage jardin école
 - A vissac : fin des travaux de réfection de la salle communale.
 - A Lachaud : nettoyage du lagunage
- Tribunal administratif : Par délibération en date du 28/06/2015, le conseil municipal a décidé de facturer les photocopies que la commune est amenée à fournir. Le paiement préalable est demandé. Un habitant de la commune, Monsieur Roger PORTAL a contesté devant le Tribunal Administratif la régularité et la légalité de cette délibération, notamment en ce qui concerne le paiement préalable. Par jugement en date du 06/07/2017, devenu définitif, le Tribunal a rejeté la requête de Monsieur Roger PORTAL, considérant que la décision de la commune est légale et donc tout à fait régulière. Il a condamné Monsieur Roger PORTAL à payer la somme de 500 € au titre du remboursement d'une partie des frais d'avocat que la commune avait été contrainte d'engager (frais irrépétibles).

Madame le maire lève la séance à 21h33

Fait à Lachaud-Curmilhac, le 02 novembre 2017

La secrétaire de séance, Madame Séverine PORTAL

